



### Vente de billets

La mise en vente des billets pour le tirage débute à la réception de la licence et se termine le 19 mars 2026 à 16h00.

Le type de tirage est à prix fixe. L'achat des billets peut se faire en communiquant avec Dysphasie Laurentides par téléphone ou par courriel ou auprès des vendeurs bénévoles. Le nombre de billets imprimés et mis en vente est de 2 500 et ils portent les numéros de 0001 à 2500. Chaque livret contient 13 billets. Le coût des billets est de 5,00\$ l'unité. Les vendeurs désignés pourront conserver le 13<sup>e</sup> billet gratuitement après chaque vente de 12 billets d'un même livret.

Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou de quelque autre façon altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre survenue au cours du processus d'impression sera rejeté pour nullité.

Le numéro de la licence de tirage de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) apparaissant sur les billets est le : L-03315. Le titulaire de la licence est Dysphasie Laurentides.

### Description des prix et ordre dans lequel ils seront tirés :

- **1<sup>er</sup>** : 1 nuitée pour 2 de AX Hôtel Mont-Tremblant et Forfait Aventure Héli-Tremblant + Carte Visa 100\$ de Dysphasie Laurentides. **Valeur totale 1 042 \$**
- **2<sup>e</sup>** : Carte-cadeau Duo - ARTÍRIS *Photographies d'iris*. **Valeur 433 \$**
- **3<sup>e</sup>** : 4 droits de jeu avec voiturette – Golf Le Grand Duc. **Valeur 340 \$**
- **4<sup>e</sup>** : Carte-cadeau Quatuor - ARTÍRIS *Photographies d'iris*. **Valeur 318 \$**
- **5<sup>e</sup>** : Panier de produits - Karine Joncas Cosmétiques. **Valeur 287 \$**
- **6<sup>e</sup>** : 4 billets saison 2026 – Super Aqua Club. **Valeur 276 \$**
- **7<sup>e</sup>** : 4 cartes-cadeaux de 50 \$ – BoulZeye. **Valeur 200 \$**
- **8-9-10 et 11<sup>e</sup>** : Certificat-cadeau – Piscines VP. **Valeur 200 \$**
- **12<sup>e</sup>** : 2 laissez-passer La Classique - Tyroparc. **Valeur 195 \$**
- **13<sup>e</sup>** : Certificat-cadeau 4 repas saison des sucres 2026 – Lalande. **Valeur 192 \$**
- **14<sup>e</sup>** : Passe familiale journalière – Parc Oméga. **Valeur 190 \$**
- **15<sup>e</sup>** : Carte-cadeau - Place Rosemère. **Valeur 150 \$**

# TIRAGE À PRIX FIXE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2025-2026

## Règlements du tirage

- **16e** : 2 billets - Petit Théâtre du Nord + Carte-cadeau - Shaker. **Valeur totale 148 \$**
- **17e** : 2 entrées - Tyrolienne MTL Zipline + Forfait famille - Mini-Putt Montréal. **Valeur totale 130 \$**
- **18e** : Carte-cadeau – Restaurant Nubo. **Valeur 100 \$**
- **19e** : 2 billets pour Jean-François Mercier à Odyscène – Dysphasie Laurentides. **Valeur 98 \$**
- **20-21 et 22e** : Certificat-cadeau Journée plein air familiale – Plein Air Lanaudia. **Valeur 98 \$**
- **23e** : Passe familiale journalière - Nid'Otruche Parc. **Valeur 89 \$**
- **24e** : 2 billets journaliers saison 2026-2027 – Ski Belle Neige. **Valeur 74 \$**

**Valeur totale des prix : 5 356,00 \$**

### Désignation des gagnants

Les tirages seront effectués le 19 mars 2026, à 19h, dans les bureaux de Dysphasie Laurentides situés au 2C, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, Blainville, J7C 1B5. Diffusion en direct sur la page Facebook de l'organisme.

Les noms des personnes gagnantes seront indiqués sur :

- Notre page Facebook ([facebook.com/dysphasielaurentides](https://facebook.com/dysphasielaurentides))
- Notre compte Instagram (<https://www.instagram.com/dysphasielaurentides/>)
- Notre site Internet (<https://www.dysphasielaurentides.org/>).

Les personnes gagnantes seront contactées dans les 72 heures ouvrables après le tirage et informées de la manière dont elles pourront prendre possession de leur prix.

### Admissibilité

Pour participer à ces tirages, il faut être âgé de 18 ans et plus et résider au Québec. Les membres du conseil d'administration, les bénévoles ainsi que les employés de Dysphasie Laurentides peuvent participer à ces tirages.

Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ces tirages qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié.

### Réclamation des prix

Les prix doivent être réclamés au plus tard le 20 avril 2026 à Dysphasie Laurentides au 2C, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, Blainville, J7C 1B5.

Les prix devront être acceptés tels quels et sont non échangeables, non négociables, non transférables, non remboursables et non monnayables.

Les prix qui ne seront pas dûment réclamés avant la date limite applicable seront annulés. Les prix réclamés par des personnes mineures seront annulés.

Préalablement à l'obtention de leurs prix, les gagnants devront signer une formule de déclaration et d'exonération de responsabilités.

Aux fins du présent règlement, le ou la gagnante est la personne dont le nom apparaît au bulletin de participation. C'est à cette personne que le prix sera remis.

### Conditions générales

- Dysphasie Laurentides décline toutes responsabilités pour la perte ou la défectuosité d'un prix. Dysphasie Laurentides décline toutes responsabilités pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir lors de la jouissance des prix et/ou leur consommation.
- Dysphasie Laurentides décline toutes responsabilités quant à la fermeture, la faillite, une grève ou un lock-out de l'une ou l'autre des entreprises figurant sur la liste de prix de la *Campagne de financement 2025-2026*. Advenant que l'une ou l'autre des situations citées précédemment arrive et que Dysphasie Laurentides ne peut remettre le prix au gagnant concerné, il s'adressera à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de les informer.
- Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de cette campagne de financement seront utilisés seulement pour l'administration, la réalisation et la remise des prix de ce tirage.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.